

**INSCRIPTION au LYCÉE EIFFEL**  
**en CLASSE PRÉPARATOIRE aux GRANDES ÉCOLES**

Merci d'apporter le plus grand soin pour remplir les documents.  
Merci d'écrire le plus lisiblement possible.

→ **Liste des documents à rendre (dûment complétés) :**

- ↳ La fiche d'inscription " année scolaire 2024-2025 ".
  - ↳ Copie de la carte d'identité (àagrafer au dos de la fiche d'inscription).
  
- ↳ La fiche infirmerie (+ **1 photo**).
- ↳ La fiche de renseignement en cas d'urgence.
  
- ↳ La fiche intendance + **1 photo**, + **RIB àagrafer en bas à gauche**,  
+ **le chèque de demi-pension (élèves au ticket)**.

**Étudiants en 1<sup>ère</sup> année :**

- ↳ Copie du relevé de notes du Baccalauréat [**à remettre au professeur référent à la rentrée**]

**RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION :**

- **Dépôt au Lycée (jusqu'au mercredi 10 juillet 2024 inclus)**.

Ou

- **Par voie postale** : Lycée Gustave Eiffel  
Bureau des inscriptions  
15, Avenue Champollion  
BP 17430  
21074 DIJON CEDEX

***Pendant la période de fermeture du lycée : (à partir du 11 juillet 2024)  
les dossiers doivent être envoyés par voie postale.***



## Professions et Catégories Sociales - PCS

10	<b>Agriculteurs exploitants</b> : cultivateur, viticulteur, horticulteur, fermier, métayer, entrepreneur de travaux agricoles (-10 salariés)
21	<b>Artisans</b> : boulanger, pâtissier, boucher, maçon, plombier, menuisier, mécanicien, coiffeur, teinturier ...
22	<b>Commerçants et assimilés</b> : tout commerce ou prestataire de service : (-10 salariés) épicier, cafetier, restaurateur, hôtelier, forain, libraire, agent immobilier ...
23	<b>Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus</b>
31	<b>Professions libérales</b> : médecin, pharmacien, dentiste, avocat, architecte, notaire, expert comptable ...
33	<b>Cadres de la fonction publique</b> : magistrat, inspecteur, officier, administrateur, attaché ...
34	<b>Professeurs, professions scientifiques</b> : proviseur, principal, professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, pharmacien ou médecin salarié, ...
35	<b>Professions de l'information, des arts et des spectacles</b> : journaliste, écrivain, bibliothécaire, danseur, comédien...
37	<b>Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise</b>
38	<b>Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise</b>
42	<b>Instituteurs et assimilés</b> : professeurs des écoles, de lycée professionnel, d'enseignement général des collèges, conseillers principaux d'éducation, moniteurs d'école de conduite...
43	<b>Professions intermédiaires de la santé et du travail social</b> : puéricultrice, infirmier, assistant de service social, préparateur en pharmacie, éducateur spécialisé, sage-femme ...
44	<b>Clergé, religieux</b>
45	<b>Professions intermédiaires administratives de la fonction publique</b> : contrôleur des impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés, autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes), inspecteur de police, adjudant ...
46	<b>Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises</b> : assistant de direction, interprète, traducteur, photographe ...
47	<b>Techniciens</b> : dessinateur industriel, analyste programmeur, géomètre....
48	<b>Contremaîtres, agents de maîtrise</b> : conducteur de travaux, chef de chantier...
52	<b>Employés civils et agents de service de la fonction publique</b> : Aide soignant, ambulancier, agent administratif, commis, agent de service, préposé ...
53	<b>Policiers et militaires</b> : gendarme, pompier, agent de police, agent de sécurité ...
54	<b>Employés administratifs d'entreprise</b> : secrétaire, guichetier, standardiste, hôtesse d'accueil, employé ...
55	<b>Employés de commerce</b> : vendeur, caissier, pompiste ...
56	<b>Personnels des services directs aux particuliers</b> :
62	<b>Ouvriers qualifiés de type industriel</b>
63	<b>Ouvriers qualifiés de type artisanal</b> : jardinier, ouvrier d'art,...
64	<b>Chauffeurs</b> : conducteur routier, de transport en commun, taxi, livreur, coursier
65	<b>Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport</b>
67	<b>Ouvriers non qualifiés de type industriel</b>
68	<b>Ouvriers non qualifiés de type artisanal</b>
69	<b>Ouvrier agricole</b> : marin pêcheur, bûcheron, berger ...
71	<b>Retraités agriculteurs exploitants</b>
72	<b>Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>
74	<b>Anciens cadres</b>
75	<b>Anciennes professions intermédiaires</b>
77	<b>Anciens employés</b>
78	<b>Anciens ouvriers</b>
83	<b>Militaires du contingent</b>
84	<b>Élèves étudiants</b>
85	<b>Personne sans activité professionnelle &lt; 60 ans (sauf retraités)</b>
86	<b>Personne sans activité professionnelle &gt; 60 ans (sauf retraités)</b>
99	<b>Non renseigné</b> : inconnue ou sans objet



# LYCÉE GUSTAVE EIFFEL

## CALENDRIER ET HORAIRES DE RENTRÉE

### ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

NIVEAU DE SCOLARITÉ	ACCUEIL DES INTERNES	ACCUEIL ET CONSTITUTION DES CLASSES	HORAIRE DE DÉBUT DES COURS
SECONDE	lundi 02 septembre de 8h30 à 9h45 <i>Réunion des familles d'internes de 9h15 à 9h45</i>	lundi 02 septembre de 9h45 à 12h00 Professeur Principal	Début des cours <b>lundi 02 septembre à partir de 14h00</b>
Assemblée des parents des élèves de seconde : lundi 02 septembre 2023 à 17h00			
CPGE CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	lundi 02 septembre de 8h00 à 8h45	lundi 02 septembre de 9h00 à 11h00 Professeur Référent	lundi 02 septembre à partir de 13h en fonction de l'emploi du temps

NIVEAU DE SCOLARITÉ	ACCUEIL DES INTERNES	ACCUEIL ET CONSTITUTION DES CLASSES	HORAIRE DE DÉBUT DES COURS
PREMIERE	lundi 02 septembre de 13h30 à 14h45	lundi 02 septembre de 15h00 à 17h00 Professeur Principal	Début des cours <b>mardi 03 septembre</b>
TERMINALE			
STS SECTION DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS		lundi 02 septembre de 10h00 à 12h00 Professeur Référent	Début des cours <b>lundi 02 septembre à partir de 14 heures</b>

Le Proviseur

# ANNÉE SCOLAIRE 2024 – 2025



## FICHE INTENDANCE

NOM DE L'ELEVE : ..... Prénom : .....

CLASSE (niveau de classe à la rentrée 2024)

QUALITÉ : cocher la formule choisie

<p><b><u>Interne au forfait</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> <u>2de-Term/4 nuits (LMMJ) 686.00 € / trim*</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>2de-Term/5 nuits (DLMMJ) 742.00 € / trim*</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Post-bac 5 nuitées (D/LMMJ/V) 742.00 € /trim*</u></p> <p><i>*Trim : septembre à décembre 2024</i></p>	<p><b><u>Demi pensionnaire (Attention : nombreux cours le mercredi AM)</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> <u>5 jours au forfait 250.60 € / trim*</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>4 jours au forfait 213.36 € / trim*</u> (choix modifiable jusqu'à fin septembre)</p> <p><input type="checkbox"/> lu <input type="checkbox"/> ma <input type="checkbox"/> me <input type="checkbox"/> je <input type="checkbox"/> ve</p>
<p><input type="checkbox"/> <u>Interne-externé (forfait 3 repas par jour sans hébergement, postbac uniquement) 564.76 € / trim</u></p>	<p><input type="checkbox"/> <u>Ticket (repas à l'unité) 4.85 € / repas</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Externe</u></p>

**Attention** : tout trimestre au forfait est dû dans sa totalité.

Les changements de qualité peuvent se faire, sur autorisation du chef d'établissement, AU COURS DU 1er TRIMESTRE, à l'adresse [gest.0211033j@ac-dijon.fr](mailto:gest.0211033j@ac-dijon.fr)

**ELEVE BOURSIER**  oui  non  attente de décision  
(bourse nationale de lycée)

**ADRESSE POSTALE DE L'ELEVE** : .....

**Code Postal et commune** : .....

**Portable (élève majeur uniquement)** : .....

**NOM du RESPONSABLE FINANCIER** : .....

**ADRESSE POSTALE** : .....

**Tél. fixe** ..... **portable** .....

**Courriel** : .....

**Souhaitez-vous recevoir tous les documents relatifs à votre enfant (factures, notifications de bourse, relances factures...) par mail ?**  oui  non

En cas de séparation ou de divorce, l'application de facturation ne permet pas le partage des frais scolaires. Les factures trimestrielles seront adressées au représentant financier ci-dessus, à charge pour les parents de s'en répartir ensuite le règlement.

**Relevé d'identité bancaire du responsable financier uniquement à joindre obligatoirement pour le paiement des bourses ou tout remboursement**

# FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

L'accès à la restauration se fait avec le **QR code** disponible sur le téléphone avec l'application **Myturbo**self – après inscription

## ÉLÈVES AU FORFAIT (INTERNES / DP)

- Les factures sont trimestrielles (octobre – février – avril)
- Le paiement se fait **à réception de la facture** :
  - via le télépaiement <https://teleservices.education.gouv.fr/eds/accueil>
  - par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Eiffel
  - à l'intendance du lycée (CB ou espèces)
- Un paiement échelonné est possible sur demande par mail à [gest.0211033j@ac-dijon.fr](mailto:gest.0211033j@ac-dijon.fr)

## ÉLÈVES AU TICKET

La **réservation préalable des repas** est obligatoire via l'application MyTurboSelf disponible sur smartphone ou sur le site du lycée.

La réservation se fait après inscription (avec le numéro de la carte de self) sur l'application avec un identifiant et un mot de passe. Le repas doit être réservé au plus tard la veille jusqu'à minuit. Il est conseillé de réserver sur plusieurs jours à l'avance.

- Le compte de restauration de l'élève doit être approvisionné dès la rentrée : **joindre obligatoirement un chèque de 48.50 € - soit 10 repas – encaissé dès réception**
- En cas de départ définitif, la somme restant sur le compte sera remboursée par virement bancaire
- **Modalités pour créditer le compte :**
  - Par CB sur l'application MyturboSelf (sur smartphone ou via le site du lycée)
  - Par virement **IBAN : FR76 1007 1210 0000 0010 0506 082 / BIC : TRPUFRP1**
  - Par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Gustave Eiffel et déposé au service de l'intendance

## CAISSE DE SOLIDARITÉ

Les familles, les élèves rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire sont invités à contacter tout au long de l'année le service de l'Intendance, par téléphone, mail [gest.0211033j@ac-dijon.fr](mailto:gest.0211033j@ac-dijon.fr), sur place et/ou l'assistante sociale (Mme KONATÉ) afin de constituer un dossier de demande d'aide (directe ou prestation en nature). Ils peuvent aussi adresser leur demande au CROUS Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : <https://www.crous-bfc.fr/>



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Établissement scolaire :

Classe :

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :  
courrier joint :  Oui  Non

**Photo  
à  
agrafer**

## FICHE INFIRMERIE

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

### VACCINATIONS :

**Exclusivement** pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages «Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant : .....

- **Votre enfant porte-t-il des lunettes?**  Oui  Non

Si **OUI**, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- **Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus?**  Oui  Non

Si **OUI**, nom du médecin ORL qui le suit :

- **Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier?**  Oui  Non

Si **OUI**, lequel? :

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier?**  Oui  Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapie)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)?**  Oui  Non
- **Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI?**  Oui  Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

### **Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.**

S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir?  Oui  Non

- **Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :**

**En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.**

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A ..... le .....

A ..... le .....

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique [dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr) ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).

## Fiche de renseignements en cas d'urgence

### Identité de l'élève

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Adresse : .....

N° de téléphone portable de l'élève majeur : .....

### Identité des responsables légaux :

#### Responsable légal n°1 :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du responsable légal n°1: .....

N° de téléphone portable : .....

#### Responsable légal n°2 :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du responsable légal n°2:.....

N° de téléphone portable : .....

### En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : ..... 2 : ..... 3 : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.  
Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.  
Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) :  Oui  Non  
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) :  oui  non  
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ?  oui  non

Si oui et /ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et /ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

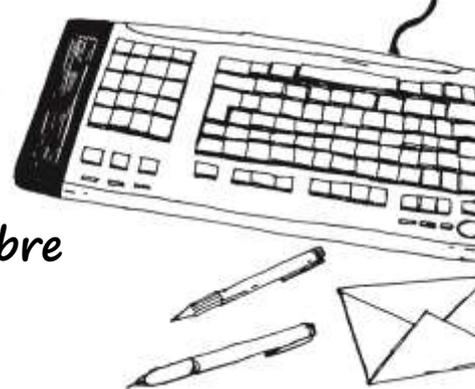
Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement

**Lycée Gustave EIFFEL - DIJON**

Le responsable de traitement est le le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique [dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr) ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> . Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)



# Etudiant CPGE Rentrée 2024/2025

## Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre

### ► L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

### ► Comment vous inscrire ou vous réinscrire ?

Les modalités seront précisément indiquées sur la page dédiée aux CPGE sur notre site web [ub-link.u-bourgogne.fr](http://ub-link.u-bourgogne.fr) (Etudes puis M'inscrire – Me réinscrire) à compter **du 2 septembre 2024**.

Les **inscriptions et réinscriptions sont prévues en ligne** selon le calendrier ci-après (sous réserves de modifications ultérieures qui seront communiquées sur le site web) :

Calendrier rentrée 2024	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 <sup>ère</sup> année
<b>Du Lu 2/09 au Di 8/09</b>	<b>Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE</b> Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne  <b>NB</b> : Gestion spécifique en lien avec le lycée agricole de Quétigny (hors Parcoursup)	
<b>Du Lu 16/09 au Lu 04/11</b>	<b>Etape 2 : Inscription en ligne</b> (suite de l'étape 1 selon les délais indiqués)	<b>Etape 1 : Réinscription en ligne</b> (selon les résultats envoyés par les lycées et uniquement si une inscription a été effectuée à l'uB en 2023-2024)*
<b>Dans les 8 jours suivant l'inscription / la réinscription en ligne</b>	<b>Etape 3 : Activation de l'ENT</b> <b>Dépôt des pièces en ligne</b>	<b>Etape 2 : Le cas échéant, dépôt des pièces</b>

**Pour les retardataires, une nouvelle période est prévue comme suit :**

Calendrier rentrée 2024	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 <sup>ère</sup> année
<b>Du Lu 9/09 au Di 6/10</b>	<b>Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE</b> Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne	Idem période ci-dessus : <b>du Lu 16/09 au Lu 04/11</b>
<b>Du Sa 12/10 au Lu 4/11</b>	<b>Etape 2 : Inscription en ligne</b> (suite de l'étape 1 selon les délais indiqués)	<b>Etape 1 : Réinscription en ligne</b> (selon les résultats envoyés par les lycées)



**Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le 15 décembre 2024.**

\* Si vous n'êtes pas inscrit à l'uB en 2023-2024, votre réinscription devra être effectuée en utilisant le dossier papier.

**ATTENTION** : Les étudiants de CPGE qui ne se seraient pas inscrits à l'université de Bourgogne pendant les deux années de leur cursus perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

### Notez bien ✍

- Page inscription CPGE : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/minscrire-ou-me-reinscrire/je-minscris-a-lub/eleve-en-cpge.html>
- Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation : [regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr](mailto:regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr)
- Récupération des identifiants ENT  
Depuis l'ENT <http://ent.u-bourgogne.fr> cliquez sur "Mon compte" puis "Étudiant" et suivez la procédure "Perte de mot de passe"  
[guichet-unique@u-bourgogne.fr](mailto:guichet-unique@u-bourgogne.fr)



Mise à jour du 28/05/2024

## ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE : BÉNÉFICIEZ DE CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES

Étudiants du **Lycée Eiffel**, votre établissement fait partie de nos partenaires privilégiés vous donnant droit à des avantages exclusifs.

**Découvrez dès maintenant votre appartement aux estudines Champollion et Cité des Vignes, à Dijon.**

**- 120€**

sur les frais locatifs\*  
*120€ offered on rental fees\**



### **PARTNER SCHOOL: GET A SPECIAL DEAL**

*Students of the Lycée Eiffel, your school is one of our privileged partners giving you exclusive benefits.  
Discover now your apartment at estudines Champollion and Cité des Vignes.*

Plus de 100 résidences pour étudiants et stagiaires

*More than 100 residences for students and interns*

**estudines.com**

# DIJON

## les estudines Champollion 2, avenue Champollion - 21000 DIJON

- +33 (0)9 69 39 08 98 (N° Cristal - Non surtaxé / No surcharge)
- centralereservation@estudines.com
- Bus Corol, L3, L6, F40 et tramway T1, arrêt : Poincaré, CRI-Dallas, Alsace et Boutaric.
- Bus Corol, L3, L6, F40 and tram T1, stops: Poincaré, CRI-Dallas, Alsace and Boutaric.

### Services inclus / Free Services



### À la carte / With supplement



## les estudines Cité des Vignes 4, allée Alice Guy - 21000 DIJON

- +33 (0)9 69 39 08 98 (N° Cristal Non surtaxé / No surcharge)
- centralereservation@estudines.com
- Tramway T2 et bus L5/L4 , arrêts : Monge Cité de la Gastronomie et Faubourg Raines.
- Tramway T2 and bus L5 / L4. Stops: Cité de la Gastronomie and Faubourg Raines.

### Services inclus / Free Services



### À la carte / With supplement



## Votre appartement privé, meublé et équipé !

Du studio au 3 pièces meublé, découvrez l'appartement de vos rêves, vous assurant une indépendance totale et un confort de vie idéal pour réussir vos études.

*Your private apartment, furnished and equipped! From studios to 3-room apartments, discover the apartment of your dreams, ensuring you total independence and ideal living comfort to succeed in your studies.*



Visuel non contractuel. Exemple d'aménagement hors matériel multimédia et décoration.

*Non-contractual image. Example of furnishings, multimedia appliances and decoration not included.*

\*Avantage dédié non cumulable et non cessible, bénéficiant à tout étudiant du Lycée Eiffel, souscrivant un contrat de location au sein de la résidence *les estudines* Champollion ou Cité des Vignes à Dijon, signé entre le 01/02/2024 et le 31/12/2024 sous réserve de disponibilité, et ayant une prise d'effet au plus tard au 31/12/2024, hors frais d'état des lieux (3€/m²). L'étudiant devra justifier de son statut sur présentation d'un certificat de scolarité et ne pas être titulaire d'un contrat de location avec le groupe Résidé Etudes au cours des 6 derniers mois.

*\*Personal, non-cumulative and non-transferable, for any Lycée Eiffel student holding a rental contract with the les estudines Champollion or Cité des Vignes residence in Dijon between 01/02/2024 and 31/12/2024. Subject to availability, and taking effect no later than 31/12/2024. The student must prove student status on presentation of a school certificate and not have held a rental contract with the Résidé Etudes group within the last 6 months.*

# RÉSIDENCE SAINT-EXUPÉRY

ÉTUDIANTS & JEUNES ACTIFS

à partir de  
**445€**  
sans frais de  
dossier



## SAINT-EXUPÉRY

70, bd. des Martyrs de la Résistance,  
Dijon



100 résidences  
65 villes étudiantes  
12 000 logements



À proximité des  
universités et grandes  
écoles



Loyer sans surprise et  
wifi inclus



Démarche de  
développement  
durable



07 63 23 58 50



[www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com)

## LES SERVICES NEMEA APPART'ETUD

### SERVICES GRATUITS\*

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |
| Service d'accueil   | Salle commune   | Coworking   | Cuisine partagée  |
|  |  |  |  |
| Wifi  | Salle de sport  | Coach sportif   | Parking   |
|  |  |  |  |
| Netflix   | Animations  | Babyfoot  | Kit vaisselle   |
|  |  |  |  |
| Local à vélo  | Résidence sécurisée   | Logements parents   | Prêt kit ménage   |

### SERVICES DE CONFORT\*\*

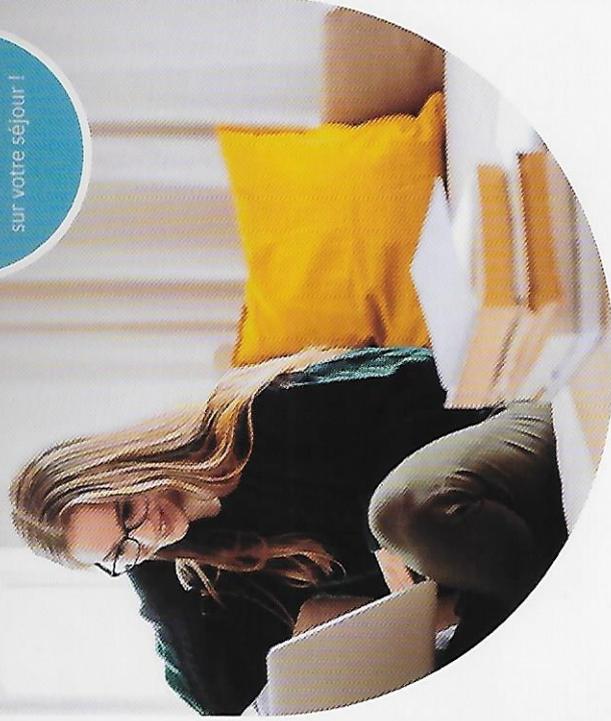
- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |
| Location TV   | Petit-déjeuner  | Panier Fraicheur  | Laverie   |
|  |  |  |   |
| Location de linge   | Service ménage  | Distributeur Snacking   |   |

\*selon descriptif de résidence.  
\*\* tarifs affichés en résidence.

## LES AVANTAGES LOCATAIRES NEMEA

Découvrez la France à prix réduits grâce aux résidences vacances Nemea et Nemea Appart'hotel !

**20%**  
DE REMISE  
sur votre séjour !



# NEMEA

## APPART'ETUD

### CONTACTEZ NOUS !

☎ 05.57.92.25.22

✉ [apparttud@nemea.fr](mailto:apparttud@nemea.fr)

🌐 [www.nemea-apparttud.fr](http://www.nemea-apparttud.fr)

### RÉSIDENCE ÉTUDIANTE NEMEA DIJON EIFFEL

À PARTIR DE

**509€**/MOIS TTC



## RÉSIDENCE DIJON EIFFEL

Logements disponibles :

• T1 - 18m<sup>2</sup> | • T1 BIS - 24m<sup>2</sup> | T2 - 30m<sup>2</sup>

📍 8-12 rue Chanoine Vinceneux 21000 DIJON

☎ 06.75.62.19.77

✉ [dijon.eiffel@nemea.fr](mailto:dijon.eiffel@nemea.fr)

## LES + DE LA RÉSIDENCE



Accueil



Salle commune



Coworking



Wifi



Animations



Salle de sport



Coach sportif



Cuisine partagée



Netflix



Babyfoot



Kit vaisselle



Prêt Kit ménage



Parking



Petit-déjeuner



Laverie



Location de linge

\*services payants

Idéalement pensées pour les étudiants, stagiaires, et jeunes actifs, les résidences Nemea sont à proximité des plus grandes écoles de Dijon.



- LYCÉE GUSTAVE EIFFEL
- C.U.C.D.B
- UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
- CHU, IUT
- COURS GALIEN

# DIJON



## RÉSIDENCE LE CLOS MORLOT

En partenariat avec le lycée Gustave Eiffel, la résidence Clos-Morlot est située à proximité du centre historique. Ce quartier accueille un grand nombre d'étudiants et est un centre de vie animé et agréable. Les studios pour 1 personne ont une superficie allant jusqu'à 23m<sup>2</sup>. Le logement est meublé et équipé. De plus, nous vous offrons une connexion internet haut débit dans toute la résidence.

À PARTIR DE

**485€**/mois

**NEO RESID**  
UNE MARQUE DU GROUPE  
KAUFMAN & BROAD

## À PROXIMITÉ

- LYCÉE CARNOT ET LYCÉE EIFFEL
- TRAMWAY T1 À 450M
- UFR DE BOURGOGNE
- SUPERMARCHÉ À 500M
- PROCHE DE TOUS COMMERCES





## NOS SERVICES

- Espace détente
- Bureau d'accueil
- Ménage des parties communes
- Wifi
- Prêt d'électroménager
- Laverie
- Réception des colis



## HINDE ZAROUAL

4 Rue Dr Jean Baptiste Morlot, 21000 Dijon

[dijon@neoresid.com](mailto:dijon@neoresid.com)

06 26 93 68 30

[www.neoresid.com](http://www.neoresid.com)